



VOTRE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE KIRRWILLER



Du côté de l'ECOLE

Fête de l'école	P. 16
Concert A Hue et à Dia	P. 17
À Bosselshausen	
Sorties scolaires sportives	
et ludiques	P.18

CONSEIL MUNICIPAL

Les décisions du conseil	P. 5—9
Bilan des Travaux de mise en	
conformité de l'accessibilité des	
bâtiments publics	P. 10-11
Le budget 2019	P. 12-13

VIE LOCALE

Les mariages	P. 4
Marche populaire	P. 19
Souvenirs- souvenirs	P. 22
A noter dans vos agendas	P. 23
Infos Pratiques	P. 24

MAIRIE PRATIQUE

Des services à votre service

Infos mairie :

Secrétariat :

Annabelle HIRLIMANN

Tél : 03.88.70.71.84

Fax : 03.88.70.92.84

Mail : mairie.kirrwiller-67@orange.fr

Site internet : www.kirrwiller.eu

Boîte aux lettres mairie située sur la gauche du bâtiment école au droit de l'arrêt de bus

Infos Ecole:

Tél. Ecole : 03.88.70.90.81

Accueil du public et permanences :

Le mardi de 9 h 30 à 11 h 30

Le vendredi de 18 h à 19 h

En dehors de ces horaires (sauf les semaines où la permanence du vendredi est annulée, où vous pouvez passer du lundi au jeudi en matinée), merci de convenir d'un rendez-vous au préalable en contactant la secrétaire par téléphone ou courriel.

!!!

Fermeture secrétariat :

Congés d'été :

du 23 août au 9 septembre 2019 inclus

La secrétaire sera également absente les vendredis 16 août et 11 octobre.

Trésor public de Bouxwiller :

horaires d'ouverture :

Le lundi, mardi et jeudi

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00

Fermé le mercredi et le vendredi.

Communauté de Communes du Pays de Hanau:

10, rue de Modern—67330 BOUXWILLER

Tél 03.88.71.31.79

Email : secretariat@pays-de-hanau.com

Horaires d'ouverture :

Tous les AM du lundi au samedi de 13h00 à 18h00

Lundi et samedi matin de 9h00 à 12h00

CONTACTS PAROISSES

Paroisse catholique :

M. Le Curé Cyrille LUTZ : 03.88.70.75.21

Paroisse protestante :

M. Le Pasteur Alain AMBIEHL : : 03.88.02.23.84 (jusqu'au 8 septembre 2019)



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Voilà, la dernière année de notre mandat est entamée et vous avez pu suivre tout au long de ces années, grâce à ce journal, la vie du conseil municipal et les travaux effectués durant ces années. Mais il reste encore des travaux à réaliser concernant les biens de la commune, notamment les appartements au-dessus de l'école et du presbytère catholique, l'extérieur de l'église protestante et la question reste ouverte quant à l'ancienne laiterie (caserne des pompiers).

J'ai géré la commune en « bon père de famille », et depuis la construction de la salle des fêtes, plus augmenté les taux des taxes communales et avant d'investir dans ces travaux lourds, j'ai voulu voir, avec la baisse des subventions, la suppression de la taxe d'habitation, comment allaient évoluer les finances de la commune. Voilà, je suis rassuré pour les prochains investissements. Et si les propriétaires des terrains compris dans la zone du futur lotissement, sont raisonnables quant au prix de vente du terrain, nous pourrions également créer ce lotissement.

Mais parlons des projets immédiats :

La rencontre des 4 KIRRWILLER aura lieu à KIRRWILLER près de KUSEL le **25 août** pour fêter le **cinquantième anniversaire de cette fête**.

Le programme débutera par un culte œcuménique à 11h00 (si le programme est maintenu car je n'ai pas de nouvelles depuis notre rencontre d'avril), suivi du déjeuner à midi et de la dépose de gerbes au cimetière. Les allocutions des différents maires suivront et la rencontre sera clôturée par le traditionnel Kafee-Kuchen. Retour prévu vers 16h00.

Si vous êtes intéressés par cette sortie, merci de renseigner le coupon joint au présent bulletin et de le déposer au secrétariat de mairie avant le 15 août prochain. Si nous sommes assez nombreux, un autocar nous emmènera à Kirrweiler.

Par ailleurs, l'occasion est assez rare pour mériter d'être soulignée ; en ce mois d'août, **nous aurons la chance de souhaiter un joyeux anniversaire à notre centenaire**, la première de ce siècle à Kirrwiller, **Mme Emma DECKER**. **Tous nos vœux l'accompagnent pour encore de nombreuses années de joie et de santé!**

Gardez dans votre cœur le sourire et « bliwe gsund »! Je vous souhaite à toutes et tous une rentrée sereine après ces deux beaux mois d'été et par avance, de très belles fêtes de fin d'année.

Patrice DIETLER

Maire

ETAT CIVIL

**La Municipalité souhaite un
JOYEUX ANNIVERSAIRE à ...**



GRAND ANNIVERSAIRE

Mme BECKER Marthe



a eu le plaisir de
souffler sa 90ème
**bougie, le 2 juillet
dernier, entourée de
toute sa famille.**

M. Le Maire et les adjoints se sont joints à elle pour souffler les bougies et partager le verre de l'amitié.

Une petite attention lui a été remise pour marquer cet évènement. La municipalité présente à **Marthe**, ses meilleurs vœux de longue vie et de santé.



Mme BECKER Marthe , née le 02/07/1929 - 90 ans
Mme WOLLJUNG Liliane, née le 03/07/1949 - 70 ans
M. KISTER Théophile, né le 21/07/1949 - 70 ans
M. BEYRATH Daniel, né le 26/07/1946—73 ans
M. WEESS Lucien, né le 27/07/1925—94 ans
M. KLEIN Albert, né le 30/07/1939—80 ans
M. JAUNIAUX Jean-Claude, né le 01/08/1944—75 ans
M. KERN Robert, né le 07/08/1934—85 ans
M. SCHNELL Charles, né le 10/08/1945—74 ans
M. MALHERBE Claude, né le 14/08/1942—77 ans
Mme DECKER Emma, née le 19/08/1919—**100 ans**
M. MATT Alfred, né le 23/08/1937—82 ans
Mme KLIPFEL Bernadette, née le 25/08/1949 - 70 ans
Mme ETLING Marie, née le 02/09/1929—90 ans
M. DIEMERT Alphonse, né le 25/09/1937—82 ans
M. RAAB Horst, né le 02/10/1940—79 ans
Mme LUGARDON Danielle, née le 13/10/1949 - 70 ans
Mme BECK Claire, née le 15/10/1939— 80 ans
M. SIEFERT Charles, né le 24/10/1948— 71 ans
Mme SCHOLLER Lydie, née le 27/10/1946—73 ans
M. HALTER Gérard, né le 07/11/1949 - 70 ans
M. PINHEIRO Joaquim, né le 17/11/1933—86 ans
M. VOLTZ Georges, né le 18/11/1944— 75 ans
Mme KLEIN Christiane, née le 29/11/1946— 73 ans
Mme KLEIN Frieda, née le 30/11/1931—88 ans
Mme ERNWEIN Claudie, née le 30/11/1949 - 70 ans
Mme SCHOLLER Marie-Claire, née le 22/12/1947- 72 ans
M. SCHOLLER Robert, né le 24/12/1940—79 ans
M. CASANOVA André, né le 25/12/1948— 71 ans

Début 2020 :

Mme GRAFF Irène, née le 03/01/1930—90 ans
M. WELSCH Jean-Michel, né le 03/01/1950 - 70 ans
Mme BECKER Madeleine, née le 05/01/1926—94 ans
M. BOOS Roger, né le 11/01/1937—83 ans
Mme BOOSS Irène, née le 20/01/1947— 73 ans
Mme STOLTZ Marguerite, née le 29/01/1929—91 ans
Mme KERN Marthe, née le 30/01/1937—83 ans



LES MARIAGES ...



GERARD Frank et STARKE Laurence
Le 23 février 2019



LABROC Brice et MANTELET Julie
Le 6 avril 2019



KRIEGER Raphaël et FISCHER Aurélie
Le 29 mai 2019



SUPPER Quentin et CHAFFARDON Sophie
Le 20 juillet 2019

La commune leur souhaite beaucoup de Bonheur, d'Amour et de Sérénité !

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 avril 2019

***Achat d'un véhicule utilitaire d'occasion :**

Considérant que le véhicule KUBOTA présente des signes d'usure (à l'heure où nous imprimons il EST hors d'usage !) et que les déplacements professionnels de l'agent technique (achat et récupération de matériel) nécessiteraient d'avoir un véhicule utilitaire, il a été décidé à L'UNANIMITE d'approuver l'achat d'un véhicule d'occasion, à savoir un Peugeot PARTNER Diesel 5CV auprès du garage Peugeot OTTERSWILLER., au prix de 10.000 € TTC (logo de la commune, carte grise, démarches d'immatriculation, crochet d'attelage et bandes réfléchissantes compris).



***Achat d'un deuxième radar pédagogique :**

Considérant que bon nombre d'automobilistes continuent de traverser le village bien au-dessus de la vitesse autorisée et que cet élément lumineux permet à minima une prise de conscience des excès de vitesse par chacun, notamment par sa mise en place à hauteur des passages piétons situés sur l'axe principal, M. Le Maire propose de procéder à l'acquisition et la mise en place d'un second radar pédagogique, il est décidé A L'UNANIMITE d'installer un second indicateur de vitesse mobile sur la rue Principale.

***Avenant travaux de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux :**

Validation de l'avenant n°2 lot 04 « menuiseries intérieures et extérieures bois - serrurerie », Ent. BECK, pour un montant de + 2.567 € HT pour la fourniture et pose d'un seuil de porte, le réglage de la porte d'entrée du sas de l'ex maternelle et la réévaluation des mètres linéaires de mains courantes à mettre en œuvre au niveau de l'accès PMR de l'église catholique. Ces travaux sont nécessaires pour permettre un accès réglementaire au niveau du passage du sas de l'ex salle de classe maternelle et en raison du rallongement nécessaire de la rampe d'accès de l'église catholique afin de respecter une pente conforme à la réglementation. La rampe étant plus longue, les mètres linéaires de garde corps le sont d'autant.

***Travaux de réfection du Ingwillerweg :**

Pour rappel, un arrêté municipal interdisant la circulation sur une portion du **chemin rural « Ingwillerweg »** a été pris, du fait de très importantes ornières et crevasses sur plusieurs portions de ce chemin rural. Il **avait donc été décidé de se rendre sur place avec des membres du conseil municipal et des membres de l'association foncière, afin de réaliser un état des lieux des travaux à envisager et de solliciter des devis.**

M. Le Maire présente le devis réceptionné d'un montant de 10.374,-€ HT, établi par le Parc Départemental d'Erstein. Considérant que ce chemin est essentiellement dégradé du fait du passage d'exploitants agricoles avec des engins de plus en plus surdimensionnés, M. le Maire demandera à ce que l'APF participe à hauteur de 50% à ces travaux. Considérant l'urgence de procéder à la réfection de ce chemin en raison de la dangerosité que représentent les ornières et les trous qui s'y trouvent et qui s'accroissent au fil des mois, il est décidé A L'UNANIMITE d'approuver le devis pour la réalisation de ces travaux et de demander à l'association foncière de prendre en charge 50% de ces travaux,

*** Panneau PLAN Commune :**

Conformément à la délibération n°8 du 17 décembre dernier, où M. Le Maire avait exposé que le panneau « plan commune » installé au niveau de la rue Principale nécessitait d'être remplacé, il est décidé de retenir A L'UNANIMITE, la proposition de la Sté FRANCE PLAN PUBLICITE de Hindisheim, au tarif de 3.425,-€ HT pour la fourniture et pose d'un panneau plan de la commune de KIRRWILLER. (voir visuels en page 14.)

*** Subvention Société Protectrice des Animaux (SPA) :**

Il est décidé de verser une subvention d'un montant de 362,70 € à la SPA de Saverne, pour l'année 2019, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée : récupération sur la commune de tout animal domestique errant qui aura au préalable été confiné dans un lieu clos. Pour un animal blessé, seul un vétérinaire est compétent pour l'accueillir.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Validation du Compte administratif Gestion Générale 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes:	364.902,21 €
Dépenses:	303.936,03 €

Excédent de fonctionnement 2018 : + 60.966,18 €
Report excédent de fonct. N-1 : + 110.150,96 €
EXC GLOBAL de FONC 2018 : + 171.117,14 €



SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes:	57.690,49 €
Dépenses:	73.886,68 €

Déficit d'investissement 2018 : - 16.196,19 €
Report excédent d'inv. N-1 : + 97.219,10 €
EXC GLOBAL d'INV 2018 : + 81.022,91 €

EXC. GLOBAL CLOTURE 2018 : + 252.140,05 € (hors restes à réaliser)
+ 151.171,05 € {(avec restes à réaliser (RI 12.460 € et DI 113.429 €)}

*Vote du taux des 3 taxes :

L'excédent constaté au compte administratif 2018, il est proposé de ne pas augmenter les taux des 3 taxes en 2019.

Pour information, moyennes départementales des 3 taxes en 2018 : TH =29,10% TFB=17,45% TFNB=63,56%

Il est décidé A L'UNANIMITE de maintenir les taux des trois taxes pour l'année 2019 à :

Taxe d'habitation : 12,71 % Taxe sur le foncier bâti : 12,86 % Taxe sur le foncier non bâti : 60,61 %

*Budget primitif 2019 :

Approbation du Budget Primitif 2019, avec les balances équilibrées comme suit :

Section de fonctionnement :	577 702.05 Euros
Section d'investissement :	311.479,00 Euros

*Renouvellement ligne de trésorerie :

Il est décidé A L'UNANIMITE de reconduire la ligne de trésorerie à compter du 12 mai 2019, auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace aux conditions suivantes :

Montant : 150.000,- € Durée : 1 an Taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge 0,90%
Périodicité de paiement des agios : trimestrielle
Commission de non-utilisation : 0,10 % Frais de dossier : 200,-€ Montant du tirage minimum : 15.000,-€

*Travaux de réhabilitation logement communal 43, rue Principale :

Dans le cadre du projet de réhabilitation du logement communal situé à l'étage du presbytère catholique, un dossier « conseil » a été établi par Mme WISSER, architecte conseil du Parc Régional des Vosges du Nord. Le bâtiment fait partie du patrimoine remarquable de la commune et l'enjeu du projet consiste à procéder à une réhabilitation de qualité tout en répondant aux besoins actuels en termes de confort, de performance thermiques et d'optimisation des espaces.

Le programme comprend une remise aux normes électriques, une réfection complète de tout le volet sanitaire, de l'espace cuisine ainsi que des travaux de finition. Plusieurs scénarios sont proposés avec différentes variantes. L'opportunité des travaux pourrait amener à une réflexion sur l'amélioration thermique du futur logement.

Le scénario n°3 avec dissociation de l'espace jour et de l'espace nuit, l'optimisation des circulations et l'aménagement de rangements dans l'entrée, semble séduire une majorité de conseillers.

Afin que chacun ait le temps de prendre connaissance et d'étudier l'intégralité du dossier, il est prévu de rediscuter de ce projet en commission et lors de la prochaine réunion du conseil.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2019

***Rapport annuel 2018 du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) – Hochfelden et environs :**

Pour une moyenne de 120 m³ de consommation annuelle pour une famille de 4 personnes, les éléments constitutifs du prix de l'eau sur le périmètre sont les suivants :

Part fixe : 47,79 € HT/an **Part variable** : 1,08 € HT le m³ **Redevance eau potable** : 1,48 € HT/120 m³

Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,98 € TTC/120 m³

Nbre de factures émises dans l'année : 28.516 (14.129 abonnés)

Evolution des tarifs de l'eau sur les 3 dernières années (en € HT/m³) :

2016=1,41 € 2017=1,44€ 2018= 1,48 €

Consommation annuelle moyenne constatée : 62m³/hbt

99% des compteurs sont en radio relais (714 compteurs remplacés en 2018)

La qualité de votre eau : Dureté de l'eau (°F) : 28 à 29 selon l'UDI

Nitrates (mg/l) : 14 à 22 selon l'UDI

Eau de très bonne qualité microbiologique, dure et moyennement nitratée. Présence de pesticides (essentiellement l'atrazine et ses métabolites) à l'état de traces et sans dépassement des limites réglementaires. L'eau distribuée est conforme à la réglementation. De nombreuses actions sont engagées, notamment auprès du monde agricole, afin d'améliorer durablement la qualité de l'eau.

***Approbation de la convention relative à la mission Système d'Information Géographique (SIG):**

Il est décidé d'adhérer à la mission proposé par l'ATIP, pour un coût annuel de 100,-€. La mission proposée comprend les éléments suivants :

- La mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo, la formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs, la mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc...) détenues par l'ATIP et une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique



Photo LECHNER K.

***Grille des tarifs salle des fêtes – location et refacturation charges :**

Considérant qu'à de maintes reprises il a été nécessaire de facturer des frais de nettoyage de la vaisselle, et tout particulièrement des couverts, puisque celui-ci n'était pas satisfaisant. et afin d'éviter de longues discussions, contestations et argumentaires sans fin, il est décidé A L'UNANIMITE, de porter le prix de location de la vaisselle à 30,-€ par lot de 72 **pour les non kirrwillerois**, ce qui intègre d'emblée un éventuel re-nettoyage.

***Travaux de rétablissement limites chemin :**

Considérant que les principaux propriétaires concernés par la proposition faite par délibération du 5 février 2019 ont refusé l'indemnisation et demandent à ce que les limites du chemin soient rétablies conformément au bornage du cadastre, plusieurs devis ont été sollicités pour la réalisation des travaux. Il est décidé A L'UNANIMITE, de retenir la proposition adressée par le **Parc Départemental d'Erstein, d'un montant de 2.585,52 € HT** pour les travaux de pour le rétablissement des limites d'une section du chemin rural au bout de la rue des Champs.

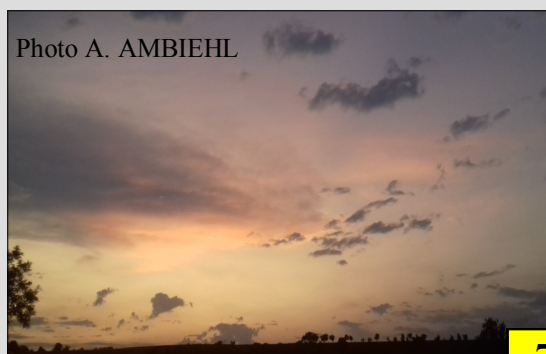


Photo A. AMBIEHL

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***Travaux de voirie – demande de subvention Fonds de Solidarité :**

La Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) a décidé de lancer un programme de travaux de voirie sur l'ensemble du territoire de la CCHLPP. **En ce qui concerne la Commune de KIRRWILLER, on été programmées, l'extension et/ou réfection des voiries suivantes :**

Rue des Seigneurs - Impasse des Poiriers - une portion de la rue des Sapins (devant chez Mme BAUER)

Compte tenu des nombreux changements intervenus à la ComCom ces derniers mois et tout particulièrement au sein du service compétent en matière de voirie, la programmation des travaux a pris énormément de retard. Nous ne sommes donc actuellement pas en mesure d'indiquer une date de démarrage de ces travaux.

Par ailleurs, compte tenu de la compétence de la CCHLPP en matière de travaux de voirie depuis le 1^{er} janvier 2018, il est demandé à la CCHLPP, en sa qualité de maître d'ouvrage, de solliciter le subventionnement des travaux de voirie programmés pour la commune de Kirrwiller (dès que le chiffrage de ces travaux aura été arrêté et leur programmation finalisée) par le Conseil Départemental 67 dans le cadre du **Fonds de solidarité Communal**, qui a pour vocation d'aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale, **en précisant que ces travaux sont ceux retenus par la commune pour le seul subventionnement éligible dans le cadre de la mandature (versement de la subvention à la CCHLPP compétente en matière de voirie).**

***Décompte participation paroisse travaux accessibilité église catholique :**

Par délibération du 10 octobre 2017, il avait été décidé que la commune se porte maître d'ouvrage pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité de l'église catholique. L'intégralité des travaux ayant été exécutés pour ce bâtiment, **il est décidé de valider A l'UNANIMITE, la participation de la paroisse à hauteur de 10.750,-€ au financement des travaux.** (déductions déjà intégrées de 2.152,-€ de subvention au titre du FSIL et de 1.898,-€ de subvention d'investissement accordée par la commune)

NOTA : voir en pages 10 et 11 Photos et bilan des travaux

***Bâtiments communaux – presbytère catholique, classe maternelle, local sapeur-pompier :**

Poursuite de la réflexion quant aux possibilités de réhabilitation de ces bâtiments communaux :

- **presbytère catholique** : réhabilitation puis mise en location (possibilité 1 ou 2 appartements). L'idée de la vente du bâtiment étant également évoquée, rappel est fait que, selon l'article L. 2543-3 du Code général des collectivités territoriales, les communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin devraient normalement inscrire au budget communal les indemnités de logement dues aux ministres des cultes reconnus. Le logement des ministres des cultes statutaires est donc une charge directe pour les communes. Théoriquement, un logement doit être mis à disposition du curé de la paroisse s'il en fait la demande. Il s'agit d'un bien public dont la commune est en général propriétaire. Selon l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907, le curé a un usufruit sur ce bien immobilier. S'il n'y a pas de presbytère, la commune est alors tenue de lui verser une indemnité de logement. C'est pourquoi, en plus du fait que ce bâtiment est historiquement mis à disposition de la paroisse catholique pour les réunions et autres rencontres, M. Le Maire s'oppose à ce que l'idée de la vente du bâtiment soit étudiée.

Les élus s'accordent sur le fait que le montant de l'estimatif qui avait été réalisé par l'architecte conseil du Parc des Vosges du Nord, est sous évalué et ne prend pas en compte l'intégralité des travaux qui seraient nécessaires.

- **Suggestions concernant la salle de classe maternelle** : rangement et transformation de l'espace pour en faire une bibliothèque communale ou une salle de réunion à destination des associations.

- **Local des sapeurs-pompier** : M. DIETLER souhaiterait que ce local soit mis en vente ou en location pour l'accueil d'un commerce dans le village. Soit dépôt de pain soit magasin de vente de produits locaux, souvenirs et cadeaux qui pourrait être attractif pour la nombreuse clientèle du Royal Palace et les touristes qui sont de passage à KIRRWILLER chaque année. Plusieurs conseillers pensent qu'un commerce n'est pas viable à Kirrwiller et ce type de projet est voué à l'échec. M. Le Maire insiste sur le fait qu'il faille se donner les moyens de redynamiser la commune. L'idée de transformer le local en atelier communal en y rapatriant l'intégralité du mobilier et du matériel se trouvant dans le petit local au fond de la cour d'école, est également évoquée.

- **Logement au-dessus de l'école** : réhabilitation du logement et remise en location après avoir évacué tout le stockage « école » qui s'y trouve et qui occupe désormais plus de la moitié du logement.

Considérant les nombreuses hypothèses et possibilités de transformations évoquées ci-dessus, il est décidé de missionner le CAUE (Conseil en Architecture et Urbanisme) et/ou un cabinet d'architecte pour un conseil, un accompagnement et un chiffrage estimatif des projets après définition des besoins de la commune, au regard des exigences du Code des Marchés Publics ainsi que des critères qualitatifs essentiels. (RV est pris avec le CAUE pour le 22 août 2019).

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* Approbation rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Après lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant sur l'évaluation des charges transférées le 1^{er} janvier 2019, M. Le Maire a précisé **que, les dépenses liées au périscolaire « cantine » situé à Kirrwiller** (compétence de la commune de KIRRWILLER depuis le 1^{er} janvier 2019 du fait qu'il ne fonctionne que sur la pause méridienne et n'entrant donc plus dans le champ des compétences intercommunales), **feront l'objet d'une attribution de compensation à hauteur de 57.217,12 €** (soit moyenne des coûts de ce service de 2016 à 2018) de la part de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre ComCom HLPP). (cf point II rapport de la CLECT du 19/06/19), pour l'année 2019.

M. Patrick MICHEL, Vice Président de la ComCom HLPP, et Président de la CLECT, a par ailleurs confirmé oralement devant l'assemblée de la CLECT, que les frais engagés par la commune de Kirrwiller quant au périscolaire dont la commune a la compétence, seront bien pris en charge chaque année par le biais de l'attribution de compensation dans le cadre du transfert de charges, jusqu'à ce que la structure périscolaire d'Obermodern soit agrandie et en mesure d'accueillir les enfants qui déjeunent actuellement à Kirrwiller. Si la Communauté de Communes ne tenait pas cet engagement, M. Le Maire précise que la structure de Kirrwiller serait tout simplement fermée.

Il est donc décidé A L'UNANIMITE d'approuver le rapport de la CLECT réunie le 19 juin 2019 et de **charger M. le Maire** de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre., afin que les engagements pris soient respectés.

* Création d'un emploi non permanent pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité :

Considérant que l'agent technique sera en congés du 4 au 24 août 2019 inclus, il est décidé **A L'UNANIMITE** de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur la période du 29 juillet au 23 août 2019 et de créer **un** emploi d'adjoint technique à temps non complet, 15/35ème, en qualité de contractuel. Les attributions consisteront essentiellement en l'arrosage des massifs et fleurs, tonte et entretien des espaces verts.

M. JODRY Andéol a été recruté sur le poste



* Attribution de subventions :

Il est décidé d'attribuer une subvention de :

- **18,- €** valant subvention pour voyage scolaire de 3 jours à ANNECY pour SPAETER Julie.
- **257,18 €** à l'Amicale des Maires du Pays de Hanau au titre de la cotisation 2019
- **43.299,-€** à titre de solde de subvention de 43.299,-€ à l'AGF (versement du premier quart de 14.435,-€ déjà validé par délibération du 05/02/2019) pour compensation des contraintes de service public liées à la gestion de l'accueil périscolaire « cantine » de Kirrwiller. (rappel, **la CLECT a validé le remboursement à la commune par le biais de l'attribution de compensation dans le cadre du transfert de charges, de la participation financière demandée par les AGF** d'un montant de 57.734,-€ pour l'année 2019 pour le fonctionnement du périscolaire de Kirrwiller.)

NUISANCES SONORES ET TROUBLES DU VOISINAGE :

Selon le code de la santé publique, *« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé »*.

Aussi, afin d'éviter de nombreux conflits de voisinage ayant pour origine des nuisances sonores récurrentes, merci de penser à la tranquillité de vos voisins en respectant des horaires acceptables pour la réalisation de vos travaux et autres tontes ou toute activité générant du bruit : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 les jours ouvrés, et de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés. Merci de respecter la pause de midi et stopper vos activités bruyantes après 19h afin que chacun puisse déjeuner et dîner dans le calme et profiter de sa soirée en toute quiétude notamment après une journée de travail (surtout en cette période de fortes chaleurs).

BILAN
TRAVAUX ACCESSIBILITE
Des Bâtiments Communaux recevant du public



Pour rappel, les travaux ont concerné : création de rampes d'accessibilité et pose de garde corps pour le bâtiment école, bâtiment mairie, église protestante et église catholique. Fourniture d'une rampe d'accessibilité mobile pour accès aux sanitaires scolaires et à la salle de motricité, création d'un WC PMR (personnes à mobilité réduites) dans les sanitaires, réfection complète des sanitaires scolaires, mise en œuvre d'une VMC et remplacement du chauffe eau, remplacement de la porte d'entrée mairie, marquage au sol et escalier pour PMR et mise en place de la signalétique pour le cheminement, marquage des places de parking PMR, inversion du sens d'ouverture de la porte d'accès latérale de l'église protestante, mise en œuvre de luminaires tout au long du cheminement des PMR, réfection complète du portail d'entrée cour d'école et mairie (avec inversion sens d'ouverture)

BILAN FINANCIER

DEPENSES HT

Coût des travaux	122.381,00 €
Coût de la Maîtrise d'œuvre	6.470,00 €
Réalisation dossiers ADAP	2.600,00 €
Missions contrôle technique	2.000,00 €
Mission SPS (sécurité)	1.160,00 €

TOTAL **134.611,00 €**

RECETTES HT

Subvention FSIL	17.800,00 €
Participation paroisse	10.750,00 €

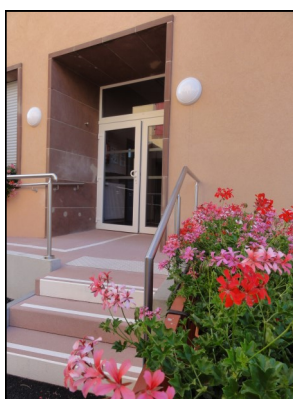
28.550,00 €

Soit 106.061,00 € à charge de la Commune

Accessibilité de l'école et réfection complète sanitaires scolaires



Accessibilité de la mairie



Accessibilité de l'église protestante



Accessibilité de l'église catholique



RECETTES

BUDGET 2019 FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Détail	Budget prévisionnel
013	Atténuation de charges	Remb. Sup. fam. Trait.	600,00 €
70	Pdts des services, domaines et vents div.	Loc. chasse + redev. Occup. dom. Pub.+conc. cimetière	14.180,00 €
73	Impôts et taxes	Impôts locaux, taxe pro.	261.137,00 €
74	Dot. Subventions et participations	Dot Etat + subventions	90.514,00 €
75	Autres pdts de gestion courante	Location biens communaux	59.000,00 €
Total recettes gestion courante			425.431,00 €
76	Produits financiers		0,00 €
77	Produits exceptionnels	Cessions immobilisation	1.100,00 €
78	Reprise sur amortissements		0,00 €
Total recettes réelles de fonctionnement			426.531,00 €
Reprise de résultat 2018			151.171,05 €
TOTAL			577.702,05€

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Détail	Budget prévisionnel
011	Charges à caract. général	Fonctionnement courant (eau, élec, fuel, contrat copieur et inform, téléph...)	141.500,00 €
012	Charges de personnel	Salaires + charges	94.860,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	Indem. Élus + contributions + subv assoc, AGF et voyage	118.389,00 €
014	Atténuation de charges		0,00 €
Total dépenses gestion courante			354.749,00 €
66	Charges financières	Intérêts emprunts et ligne de trésorerie	50.550,00 €
67	Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dot aux amort. Et provisions		0,00 €
022	Dépenses imprévues		1.753,05 €
Total dépenses réelles de fonctionnement			407.552,05 €
023	Virement à la section d'investiss.		150.000,00 €
042	Opération ordre de section à sect.		20.150,00 €
043	Opération ordre intérieur section		0,00 €
Total opé. ordre			170.150,00 €
TOTAL			577.702,05 €

Pour information : Déficit de fonctionnement de 2018 reporté : 0,00 €